



Institut national
de la recherche
scientifique

PLAN DE GOUVERNANCE EN MATIÈRE D'ÉQUITÉ, DE DIVERSITÉ ET D'INCLUSION POUR LES CHAIRES DE RECHERCHE DU CANADA

PRÉAMBULE

L'INRS reconnaît le caractère essentiel de l'apport des femmes, des Autochtones, des personnes faisant partie des minorités visibles ou ethniques et des personnes en situation de handicap dans le cadre de la poursuite de sa mission. Il est conscient que ces groupes désignés sont plus susceptibles d'être victimes de discrimination en matière, entre autres, de recrutement, de sélection et de nomination pour les Chaires de recherche du Canada, ainsi que pour toute autre activité de recherche au sein de son établissement.

Afin d'atteindre les cibles visées et de remédier à la sous-représentation des membres des quatre groupes désignés parmi les titulaires de chaire, l'INRS a préparé un plan de gouvernance à cet égard.

Comité institutionnel

Le conseil d'administration a approuvé la création du Comité équité diversité inclusion (ÉDI) de l'INRS qui est composé de 13 personnes notamment de membres du corps professoral et du personnel, d'étudiantes ou d'étudiants, d'une ou un membre externe, et présidé par un des hauts dirigeants de l'INRS. Le comité inclura des membres des groupes désignés.

Le mandat de ce comité consiste à guider les efforts de l'INRS pour offrir à tous les membres de sa communauté un environnement de travail et d'études sain, équitable et inclusif, exempt de toute forme de discrimination. Il offre un espace de partage d'information, de discussion et de collaboration autour des questions d'ÉDI à l'INRS. Le rôle du comité ÉDI est d'offrir des avis et des recommandations au comité de direction concernant les enjeux d'ÉDI touchant sa communauté. Parmi les tâches de son mandat, le comité aura à s'assurer de l'arrimage entre les exigences en matière d'ÉDI (plan d'action ÉDI et atteinte ou dépassement des cibles) dans le cadre du programme des chaires de recherche du Canada (PCRC), le plan d'action ÉDI plus global de l'INRS qu'il aura élaboré et les actions en découlant. Il aura également à réviser le rapport de progrès annuel à remettre le 15 décembre dans le cadre du PCRC.

Pour mener à bien son mandat, le comité sera appuyé par le Service à la recherche et à la valorisation ainsi que le Service des ressources humaines de l'INRS.

Politique relative aux chaires de recherche de l'INRS

Le 16 juin 2016, le conseil d'administration de l'INRS adoptait la *Politique relative aux chaires de recherche de l'INRS*. Afin de se conformer aux exigences du Programme des chaires de recherche du Canada relativement à l'équité, la diversité et l'inclusion, il y avait lieu de modifier ladite politique. À cet égard, le 6 décembre 2017 ainsi que le 18 avril 2018, le conseil d'administration de l'INRS adoptait les changements appropriés.

Directive relative aux chaires de recherche de l'INRS

Le 12 décembre 2017, le comité de direction de l'INRS a adopté une directive en lien avec l'application de la *Politique relative aux chaires de recherche de l'INRS*. Cette directive détaille les mécanismes d'attribution, de gestion et de renouvellement des chaires de recherche du Canada, tout en mettant de l'avant la transparence à laquelle s'attend la communauté universitaire dans ces mécanismes d'attribution, notamment en matière d'équité, de diversité et d'inclusion. La directive a été modifiée depuis pour se conformer aux exigences du Programme des chaires de recherche du Canada. Elle demeure un outil en constante évolution pour s'assurer que son application concorde avec les orientations de l'institution en matière d'ÉDI.